



UNION INTERPARLEMENTAIRE
110^{ème} Assemblée et réunions connexes
Mexico, 15 - 23 avril 2004



Deuxième Commission du
développement durable, du
financement et du commerce

C-II/2004/DR.1
20 décembre 2003

**TRAVAILLER A L'INSTAURATION D'UN ENVIRONNEMENT EQUITABLE POUR
LE COMMERCE INTERNATIONAL : LES PROBLEMES DU COMMERCE DES
PRODUITS AGRICOLES ET L'ACCES AUX MEDICAMENTS ESSENTIELS**

Projet de résolution provisoire établi par les Co-rapporteurs
Mme Ascofaré Ouleymatou Tamboura (Mali)
M. Tony Colman (Royaume-Uni)

La 110^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) Vu :
 - les objectifs de l'UIP énoncés dans ses statuts,
 - la déclaration finale de la réunion parlementaire (8 et 9 juin 2001, Genève) sur le thème « Pour un système commercial multilatéral libre, juste et équitable : la dimension parlementaire »,
 - la déclaration ministérielle de Doha dans ses dispositions en matière d'échanges commerciaux,
 - la déclaration du 12 septembre 2003 des parlementaires réunis à Cancun pendant la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC pour débattre des questions touchant au commerce multilatéral,
 - les objectifs sur le partenariat ACP-UE, signé à Cotonou le 23 juin 2000, en matière d'échanges commerciaux et de réduction de la pauvreté,
 - les précédentes résolutions de l'UIP, notamment celles sur le commerce international, le développement, la lutte contre la pauvreté,
- 2) *Notant* que la déclaration ministérielle de Doha reconnaît que la majorité des membres de l'OMC sont des pays en développement et que le commerce mondial doit correspondre dans une large mesure aux besoins de leur développement économique,
- 3) *Notant* que les pays en développement ont mieux fait entendre leur voix à Cancun grâce à la participation de groupes de négociations comme le G20+, le G90 (Union africaine, PMA et ACP) et le G33,
- 4) *Notant* les divergences entre ces groupes, dont certains prônent une libéralisation totale du commerce et d'autres privilégient le maintien des préférences tarifaires au titre du traitement spécial et différencié, mais qui veulent tous faire entendre leur voix,

- 5) *Notant* que de meilleures structures de négociation dotées des règles claires acceptées par tous les membres de l'OMC sont nécessaires pour permettre la mise en place équitable d'un cadre propice au commerce international,
- 6) *Considérant* qu'à la Conférence de Doha, un accord a été conclu pour permettre une interprétation spéciale de l'Accord ADPIC qui répondrait aux besoins en matière de santé publique,
- 7) *Notant* que le tiers de la population mondiale n'a pas accès aux médicaments essentiels et que la situation sanitaire des pays en développement - résultant de l'épidémie de VIH/SIDA qui touche 42 millions de malades à travers le monde, dont une forte majorité est en Afrique et dont 90 % ne disposent pas de médicaments - est dramatique,
- 8) *Se félicitant* de l'accord du 30 août 2003 visant à lever les obstacles interdisant aux pauvres d'avoir accès à des médicaments essentiels abordables, hier encore protégés par des brevets,
- 9) *Notant* que le Fonds mondial pour la santé prévoit un soutien pour les médicaments essentiels non protégés par des brevets mais nécessitant un système de soins de santé dans chaque pays,
- 10) *Notant* les réformes de la Politique agricole commune de l'UE et le découplage subventions-production mais *constatant* que les aides nationales et les subventions aux exportations – et les distorsions commerciales qu'elles engendrent - nuisent incontestablement aux pays en développement,
- 11) *Se félicitant* des initiatives du président Chirac à la réunion du G8 à Evian en 2003 en vue d'éliminer les subventions à l'exportation sur tous les produits intéressant les pays en développement,
- 12) *Notant* que la « clause de paix » a expiré et que des recours juridiques sont possible pour éliminer les subventions agricoles provoquant des distorsions commerciales partout où elles existent.
- 13) *Notant en outre que*
 - La déclaration de Doha comporte un certain nombre d'engagements à aborder certains problèmes spécifiques depuis longtemps été identifiés comme des obstacles majeurs empêchant les pays en développement de s'assurer une part plus équitable des échanges mondiaux;
 - L'agriculture est le moyen de subsistance de plus des deux tiers de la population mondiale, plus particulièrement dans les pays en développement; le coton pour les Etats producteurs africains subsahariens représente près de 30 % des recettes d'exportation et 5 à 10 % du PIB et fait vivre environ 40 % de la population de ces Etats producteurs; la filière coton occupe une position stratégique très importante dans les efforts de lutte contre la pauvreté; et représente près de 30 % des recettes d'exportation et 5 à 10 % du PIB des Etats africains subsahariens producteurs de coton, et fait vivre environ 40 % de la population de ces Etats producteurs;
 - Les subventions des pays riches garantissent un prix minimum à leurs producteurs, entraînant ce fait l'inondation du marché par des produits qui, sans cela, ne seraient pas compétitifs; les subventions exorbitantes accordées par les Etats-Unis,

l'Union européenne et la Chine à leurs producteurs de coton sont contraires aux règles du commerce international et faussent les principes universels de la concurrence; ces subventions ont atteint 311 milliards de dollars, soit plus de six fois le montant de l'aide publique au développement aux pays du tiers monde qui est de 55 milliards de dollars,

1. *Exige* le financement durable d'équipes de négociation dans les pays en développement pour permettre à ces derniers de mieux faire entendre leur voix dans les négociations internationales;
2. *Recommande* que les négociations sur l'ouverture des marchés soient Nord-Nord, Sud-Sud et Nord-Sud;
3. *Estime* que la décision récente sur la mise en oeuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'accord ADPIC et la santé publique ouvre la voie à une mise en oeuvre rapide de cet accord grâce au vote de lois nationales dans chaque parlement;
4. *Encourage* les parlements à contrôler l'action des gouvernements et des sociétés pharmaceutiques, en particulier après le 31 décembre 2004 lorsque tous les pays (hormis les moins avancés) seront tenus de présenter des brevets sur les produits pharmaceutiques pour assurer la mise en oeuvre de l'esprit de la décision de l'OMC du 30 août 2003;
5. *Estime* que l'OMC et ses membres doivent fournir une assistance technique aux pays qui en ont besoin et pour la bonne application du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'accord ADPIC et la santé publique;
6. Un fonds spécial soit mis en place pour financer l'achat de médicaments antirétroviraux contre le VIH/SIDA;
 - a) leur inscription sur la liste des médicaments essentiels;
 - b) le renforcement des dispositions de l'OMC concernant le libre échange peut stimuler la concurrence entre produits génériques et conduire à la baisse des prix des médicaments contre le VIH/SIDA;
7. *Demande* à tous les parlements présents de voter les textes nécessaires pour donner effet à la décision de l'OMC du 30 août 2003 et pour l'autorisation de l'exportation vers les pays les moins avancés de médicaments essentiels contre les maladies menaçant la vie; et que ces pays puissent importer pareils médicaments sans restrictions;
8. *Estime* que les accords conclus à l'issue des diverses négociations de l'OMC contribuent de manière notable et significative à corriger les déséquilibres et inégalités du commerce mondial et que la priorité doit aller aux préoccupations liées au développement des pays pauvres;
9. Tout en souhaitant garantir que toute évolution sur les produits agricoles sera non sectorielle et s'appliquera à tous les secteurs, *réaffirme* le caractère stratégique du coton pour le développement et la lutte contre la pauvreté dans de nombreux pays, surtout les moins avancés; et invite l'UIP à accueillir favorablement les initiatives sectorielles sur le coton et à noter que la proposition du document

Derbez n'est pas acceptable et que les subventions de l'Union européenne et des États-Unis doivent être supprimées et que le Fonds commun pour les produits de base soit invité à présenter des propositions pour le coton avec l'appui des gouvernements et des parlements du Mali, du Bénin, du Burkina Faso et du Tchad;

10. *Demande instamment* l'élimination totale de toutes les subventions agricoles contribuant à au sous-développement;
11. *Invite* les parlements à contrôler la mise en œuvre par les gouvernements des objections énumérées ci-dessus.